Mis en ligne : Le 24/06/2024

Ville de L'Horme
Commune de Saint-Etienne Métropole

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE

DE CIRCULATION PLACE JOSEPH LANET

LORS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE

DU 21 JUIN 2024

(ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 20240527)

Reference : 20240620- **Commune de l'Horme**

Le Maire de L'Horme

Vu le code Général Des Collectivités Territoriales, article L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-1 à L.2213-6
Vu la loi 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois 82--623 du 22 Juillet 1982 et 83-8 du 7 Janvier 1983,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-1 à 411-8, R417-10, R411-25 à R411-28
Vu le Code Pénal, spécialement les articles L.131-13 et R610-5,
Vu l'arrêté Municipal du 9 avril 2013 et ses modificatifs, portant code de circulation et de stationnement dans la commune de L'Horme,
VU l'arrêté N° 2021.00004 du Président de Saint-Etienne Métropole du 05/02/2021

Vu la demande formulée par l'élue du service animation, pour la mise en place des préparatifs lors des festivités de la fête de la musique,

Considérant que pour cette mise en place, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement Place Joseph Lanet.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

Pour les festivités du vendredi 21 juin 2024, la circulation et le stationnement seront interdits Place Joseph Lanet du vendredi 21 juin 2024 à 7H00 au samedi 22 juin 2024 à 2H00.

ARTICLE 2 : Des panneaux règlementaires amovibles « route barrée » seront mis en place sur site pour interdire la circulation et le stationnement. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en Vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Commissaire de Police de Saint-Chamond,
- **Mairie de L'HORME Service Police Municipale,**

Chargés chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à L'Horme, 20 juin 2024
Madame le Maire
Audrey BERTHEAS

MAIRIE DE L'HORME
LOIRE

Mairie de L'Horme
Cours Marin - BP 10
42152 L'Horme

Tél. 04 77 22 12 09

mairie@ville-horme.fr
www.ville-horme.fr